

**Rapport 2010**

Au titre de l'année 2009

**Rapport de contrôle**  
de la concession  
de distribution publique  
de gaz





## Sommaire

---

<b>Préambule</b>	6
<b>A - Contrôle technique</b>	
Le territoire, les clients et les consommations	11
Inventaire et évolution des ouvrages	12
Surveillance et maintenance du réseau	14
Incidents d'exploitation sur les ouvrages	16
Pouvoir calorifique supérieur du gaz	19
Enquête barométrique auprès des clients	20
Contrôle de la Gestion Des Ouvrages (GDO)	21
<b>B - Contrôle comptable</b>	
Rappel sur le contexte et les objectifs du contrôle financier	23
Données financières présentées dans les rapports du concessionnaire	24
<b>C - Incohérences</b>	26
<b>D - Conclusion</b>	28

## Préambule

L'objectif principal du contrôle consiste à garantir la bonne exécution du contrat de concession pour la distribution publique du gaz naturel.

Le SIEM souhaite exercer sa mission de contrôle au plus près des intérêts de ses communes adhérentes : contrôle des missions de service public délégué, contrôle de la qualité du produit distribué, contrôle de la valeur comptable du patrimoine.

Les modalités du contrôle ont été explicitement renforcées par les lois du 10 février 2000, du 3 janvier 2003, du 9 août 2004 et, plus récemment, par celle du 13 juillet 2005. Ces différentes loi ont modifié l'article 2224-31 du CGCT qui dispose que :

*"Les Autorités Concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de Service Public fixées par les Cahiers des Charges de ces Concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité et de gaz. A cette fin, elles désignent un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution".*

C'est dans ce cadre que le SIEM souhaite conduire trois grands types d'actions essentielles à l'heure de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence :

- > Le contrôle de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, ainsi que de la qualité de l'énergie distribuée.
- > Le contrôle de la valeur physique et comptable du patrimoine concédé.
- > Le suivi du degré de satisfaction des clients.

L'ouverture totale des marchés exige plus que jamais le renforcement des modalités du contrôle qui vont être exercées par le SIEM, propriétaire des réseaux de distribution pour le compte de ses communes adhérentes.

Dans un contexte de libéralisation totale pour la fourniture avec séparation des activités, chaque commune doit avoir la visibilité la plus complète sur l'état physique et la valeur du patrimoine transféré au SIEM pour la durée du contrat de concession.

C'est pourquoi, désireux de défendre au mieux les intérêts des collectivités, le SIEM travaille afin d'augmenter le nombre de ses adhérents. En effet, plus la taille de la concession sera importante, plus les remarques faites au concessionnaire seront écoutées, mais surtout entendues.

Le présent contrôle porte sur 14 communes adhérentes, l'an prochain.

Aujourd'hui, il n'y a pas obligation de desserte des communes en gaz, contrairement à l'électricité.

L'arrêté du 28 juillet 2008 fixe le taux de rentabilité des opérations de desserte gazière mentionné à l'article 36 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie.

Ce taux est le rapport entre la somme actualisée des bénéfices et la somme actualisée des dépenses d'investissement à réaliser (B/I) pour permettre le raccordement d'une commune ou d'un client au réseau de gaz naturel.

L'arrêté précité, fixe le seuil minimal du rapport (B/I) à 0 (B ne doit donc pas prendre une valeur négative). Il correspond au niveau minimum à atteindre pour envisager une rentabilité des investissements à réaliser.

Pour le raccordement d'une commune au réseau de gaz, le critère de mesure de la rentabilité est le rapport (B/I), dans lequel :

$$B = (R - I - D),$$

où :

- **B** sont les bénéfices actualisés ;
- **R** est le montant total actualisé des recettes d'exploitation, c'est-à-dire la somme des estimations de recettes de raccordements et des estimations de recettes d'acheminement du gaz ;
- **I** est la valeur actualisée des investissements relatifs à l'ensemble des ouvrages de distribution nécessaires à la zone à desservir, moins les participations de tiers ;
- **D** est le montant total actualisé des dépenses d'exploitation, calculé en prenant en compte les dépenses résiduelles relatives aux

coûts de raccordement au réseau de transport non couvertes par le tarif de transport ou d'un autre réseau de distribution (coût d'amenée du gaz jusqu'à la commune, coût du branchement au réseau de transport ou de distribution, coût du poste de livraison) et les dépenses liées aux développements des raccordements sur le réseau de distribution (ingénierie, recherche de nouveaux points de livraison notamment).

Dans les communes déjà desservies en gaz naturel, le critère de mesure de la rentabilité pour étendre le réseau de distribution est le rapport (B/I), dans lequel :

$$B = (R - I - D),$$

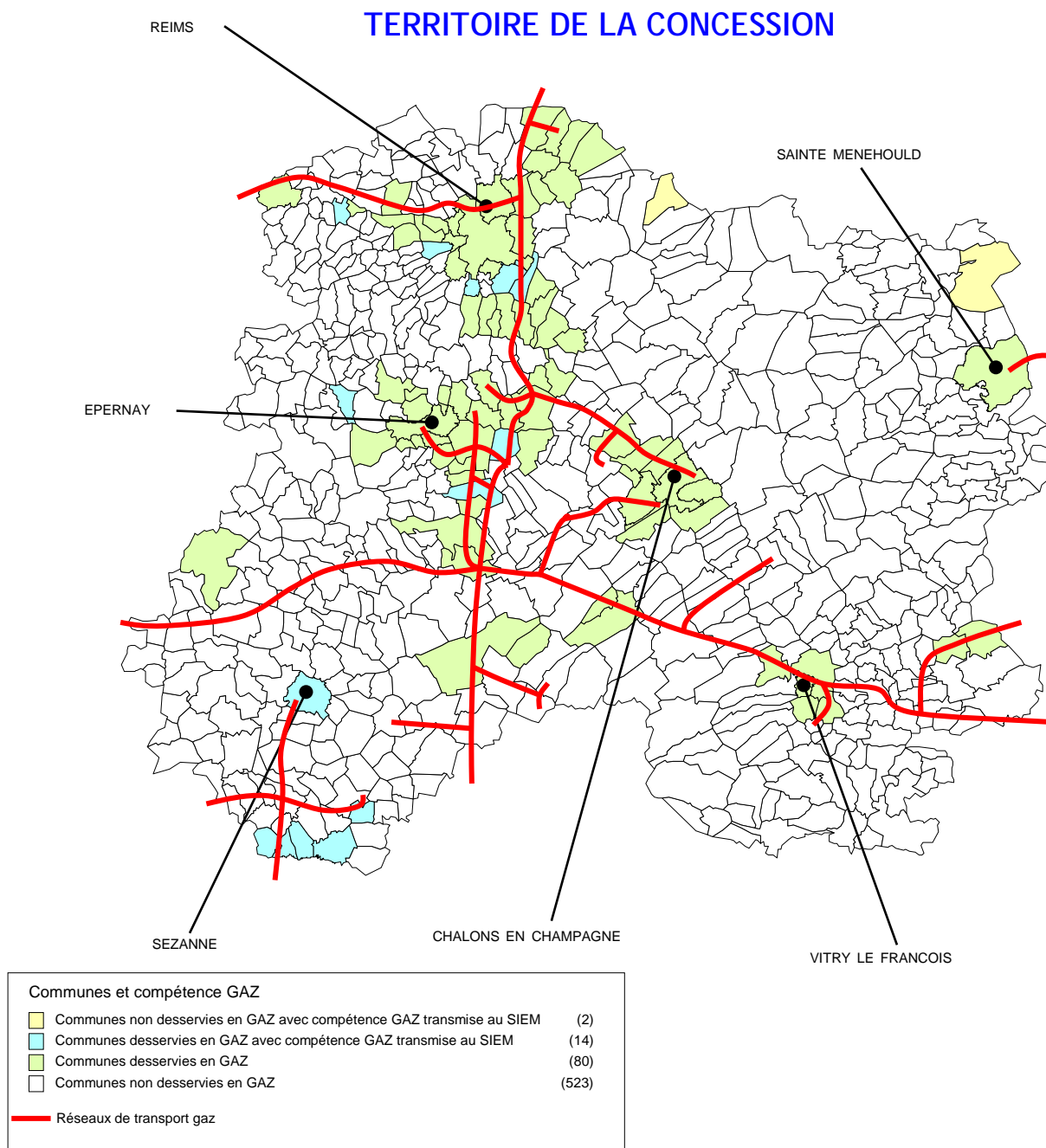
où :

- **R** est la somme des recettes des nouveaux raccordements et des recettes d'acheminement actualisées par option tarifaire ;
- **I** est le montant des investissements relatifs aux canalisations de distribution et aux postes de détente nécessaires à l'extension du réseau de distribution, y compris les dépenses d'études et d'ingénierie, moins les participations des tiers aux frais de raccordement et de branchement et, le cas échéant, aux frais d'établissement des conduites montantes et des compteurs ;
- **D** est le montant total actualisé des dépenses d'exploitation dites marginales pour chaque nouveau client. Elles comprennent les dépenses de développement, notamment de démarchage de clientèle, de maintenance et les charges de fonctionnement. Ces dépenses sont évaluées de manière forfaitaire par client selon l'option tarifaire et, le cas échéant, en tenant compte des coûts de remboursement au premier bénéficiaire d'un raccordement ayant supporté la totalité des coûts de premier établissement d'une opération de raccordement.

Néanmoins, l'article 36 de la loi n°2006-1537, permet aux autorités concédantes de la distribution de gaz naturel d'apporter leur contribution financière aux gestionnaires des réseaux de distribution pour étendre les réseaux de gaz naturel sur le territoire des concessions déjà desservies partiellement ou pour créer de nouvelles dessertes de gaz naturel sur le territoire des communes non encore desservies par un réseau de gaz naturel, lorsque le taux de rentabilité de cette opération est négatif. En cas de projet de création d'une nouvelle desserte, l'autorité concédante rend public le niveau de la contribution financière envisagée.

La carte ci-contre permet donc de comprendre pourquoi des communes comme DORMANS ou GOURGANCON, ne sont pas desservies en gaz.

La première car trop éloignée du réseau de transport, malgré le nombre important de clients potentiels, et la seconde, bien que traversée par le réseau de transport, la commune ne possède pas un nombre suffisant de clients potentiels pour rendre rentable la nouvelle concession.



## LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION

Le département de la MARNE compte 95 communes desservies en gaz. Au 31 décembre 2009, 14 communes adhèrent au SIEM pour la compétence GAZ :

- ANGLURE,
- CHAMPFLEURY,
- CONFLANS SUR SEINE,
- ESCLAVOLLES LUREY,
- MARCILLY SUR SEINE,
- OGER,
- ORMES,
- PLIVOT,
- PUISIEULX,
- SAINT-JUST SAUVAGE,
- SAINT LEONARD,
- SEZANNE,
- TAISSY,
- VANDEUIL.

Bien que non desservies en gaz, les communes de Bétheniville et Vienne le Château sont adhérentes au SIEM au titre de la distribution du gaz.



# LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

## 1 - L'INVENTAIRE TECHNIQUE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION

Le patrimoine de la concession se compose des ouvrages suivants :

- \* Les conduites de distribution,
- \* les ouvrages de détente,
- \* les robinets (et vannes) de réseau,
- \* les branchements,
- \* les conduites d'immeubles, montantes et autres ouvrages assimilés (C.M)

### 1-1 – les conduites de distribution

Les conduites (ou canalisations) assurent la livraison du gaz depuis les postes de détente jusqu'aux branchements des clients.

113 588 m composent le réseau de distribution de la concession dont :

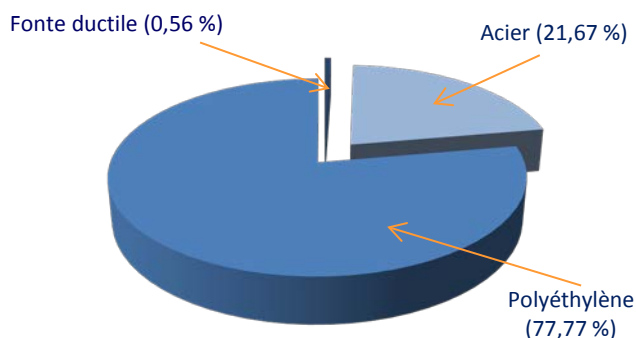
- ✓ 2 289 m en basse pression (BP)
- ✓ 111 299 en moyenne pression (MP)

97,98 % des conduites sont en moyenne pression.

*L'essentiel des canalisations est aujourd'hui en « moyenne pression », c'est-à-dire fonctionnant à une pression de service de 4 bars. Ces tuyaux sont de plus faible section et donc moins encombrants dans le sous-sol que ceux utilisés pour les réseaux « basse pression ».*

#### 1-1-1– Les matériaux utilisés

3 matériaux sont utilisés, la fonte ductile<sup>(1)</sup>, l'acier<sup>(2)</sup> et le polyéthylène.



<sup>(1)</sup> L'appellation "fontes ductiles" regroupe ici la fonte ductile et la fonte chemisée (éventuelle).

<sup>(2)</sup> L'appellation "acier" comprend les aciers protégés et non protégés.



## 2-2 – Les autres ouvrages de la concession

- Les ouvrages de détente :	5 postes DP, 34 postes clients.
- Les robinets (et vannes) de réseau) :	117 principaux, 17 secondaires.
- Les branchements	Individuels : 3 645, Collectifs : 151.
- Les conduites d'immeubles, montantes et autres ouvrages assimilées :	
Conduites montantes et autres ouvrages assimilées :	171,
Conduites d'immeubles :	159.

## 2 – l'évolution du patrimoine de la concession

### 2-1 – Les chiffres

D'après les fichiers du concessionnaire, les linéaires de canalisation ont augmenté de 1 047 m dont 690 m en renouvellement de réseaux et 357 m en extension de réseaux. A contrario, 351 m de canalisations ont été abandonnés au cours de l'année 2009.

Pour les branchements individuels ou collectifs, 36 ont été posés dans le cadre d'extension de réseaux et 49 ont été renouvelés.

Pour information, le taux de renouvellement des réseaux est de 0,31 %.

### 2-2 – Conclusion

Il est à noter que le fichier « l'inventaire des ouvrages 2009 » recense 114 013 m de canalisation. La différence n'est pas très importante, 425 m soit environ 0,30 % mais l'absence de données détaillées pour le patrimoine technique ne permet aucune analyse.

Le SIEM regrette que les données techniques transmises soient si peu explicites et développées. Et dans ces conditions, il ne peut effectuer un réel contrôle sur les données transmises.

## Surveillance et maintenance du réseau

L'arrêté du 13 juillet 2000, portant règlement de sécurité de la distribution de gaz combustible par canalisation, fixe «les exigences essentielles de sécurité que l'opérateur de réseau doit respecter pour la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz combustible par canalisation».

À ce titre, ce document, complété par des cahiers des charges spécifiques, précise les dispositions techniques de surveillance, notamment la recherche systématique de fuites, et les dispositions qui doivent être prises pour assurer la protection des canalisations en acier contre la corrosion.

### Recherche systématique de fuites

Le réseau de distribution de gaz est régulièrement contrôlé dans le cadre d'un dispositif de recherche systématique de fuites, que ce soit à l'aide de véhicules spécialisés (VSR) ou à pied dans les zones les moins accessibles, afin de détecter d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements de gaz. Les résultats de ces mesures sont utilisés pour la définition des priorités lors du renouvellement des canalisations. Toutefois, lorsque la fuite détectée est supérieure à 20 ppm, les agents informent directement le centre d'appel et de dépannage pour demander l'intervention immédiate des équipes d'astreinte.

La politique de surveillance des réseaux suivie par GRDF est basée sur l'évaluation du risque de fuite potentiel pour chacun des différents réseaux et détermine le rythme de vérification des canalisations suivant :

- > Fonte grise : deux fois par an.
- > Basse pression, acier sans protection cathodique, canalisations posées dans l'année et réseau en cuivre sensible : tous les ans.
- > Moyenne pression : tous les quatre ans.

L'application de cette règle au réseau du Syndicat permet le calcul de la longueur théorique qui doit être contrôlée annuellement sur le territoire de la concession, à savoir : **30 km**.

### Protection cathodique du réseau en acier

Le linéaire de réseau en acier sur le territoire du Syndicat est de 24 612 m, ce qui représente 21 % de l'ensemble du réseau.

Ce type de canalisation est sensible à la corrosion et nécessite une protection « passive » qui consiste en un enrobage ainsi qu'une protection « active », dite protection cathodique, qui abaisse le potentiel de la canalisation et le protège de l'environnement dans lequel il est appelé à fonctionner.

### Canalisations en acier non protégées cathodiquement

Conformément au cahier des charges RSDG 13.2, l'opérateur de réseau doit effectuer **un inventaire aussi exhaustif que possible** des parties de réseaux non équipées d'une protection cathodique. Ce même texte indique, par ailleurs, que les tronçons de réseau non équipés de protection cathodique doivent faire l'objet d'un contrôle spécifique. Ce contrôle est effectué annuellement par Gaz de France dans le cadre de la recherche systématique de fuites.

### **Contrôle des dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier**

Les dispositifs de protection cathodique des canalisations en acier sont contrôlés tous les ans par un organisme accrédité par le COFRAC 45004 (Le COFRAC étant une association loi 1901).

Ces inspections annuelles viennent en complément des opérations de maintenance préventive, réalisées par le personnel habilité sur le réseau en acier, qui permettent le contrôle de l'ensemble des dispositifs de protection cathodique sur un cycle de quatre ans.

### **Dispositifs de comptage**

Le décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 définit des périodicités de contrôle des compteurs différentes selon la technologie de ces derniers (vingt ans pour les compteurs secs à soufflets, cinq ans pour les compteurs à pistons rotatifs et les compteurs à turbines) et des tolérances dans la précision des grandeurs enregistrées, selon ces mêmes technologies.

Le rythme de contrôle est mesuré à partir du nombre de clients coupés pour ce contrôle dans l'année.

## Incidents d'exploitation sur les ouvrages

La collecte des informations relatives aux incidents gaz est centralisée dans l'application « CiiGaz » (Collecte intervention incident gaz). Elle permet d'enregistrer l'information, de conserver une trace et de permettre l'établissement de statistiques relatives aux interventions des agents de Gaz de France dans le cadre du dépannage.

Les événements collectés sont :

- > Les appels de tiers pour fuite, odeur de gaz, ou manque de gaz, hormis les manques de gaz en rapport avec la gestion de la clientèle ou consécutifs à des travaux programmés.
- > Les fuites de gaz localisées, quel que soit le processus par lequel l'exploitant en a pris connaissance.
- > Les agressions sur ouvrages, quelles qu'en soient les conséquences.
- > Les accidents survenus à des tiers et susceptibles d'être attribués au gaz.

## Incidents ayant entraîné une coupure de gaz

Le nombre de clients coupés suite à un incident lié au gaz est un indicateur de la qualité de la distribution.

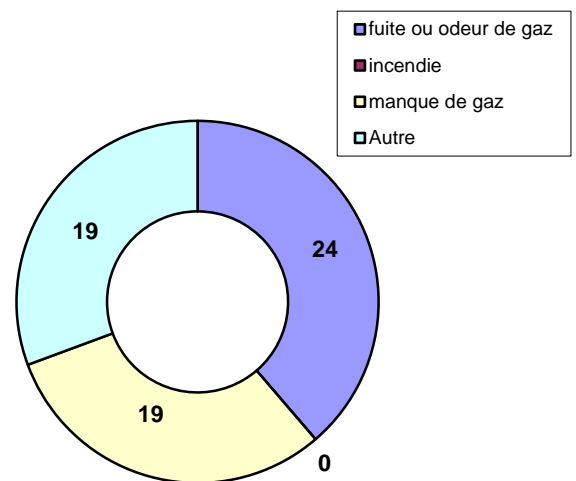
Ces valeurs peuvent cependant varier fortement d'une année à l'autre en fonction de l'ouvrage qui est à l'origine de l'incident. L'arrachage d'un branchement individuel coupera le gaz à un client, alors qu'une panne sur un poste de distribution publique peut affecter tout un secteur.

Sur la concession, 17 abonnés ont été coupés durant l'année 2009. Ces derniers se situent sur les communes d'ANGLURE (4), SAINT LEONARD (1), SEZANNE (8) et TAISSY (4).

## Appels de tiers relatifs aux incidents et aux interventions d'urgences

Les appels de tiers concernent aussi bien les installations intérieures (problèmes liés à l'utilisation d'appareils fonctionnant au gaz...), que les ouvrages en concession. Ils sont reçus par le centre d'appel et de dépannage.

Durant l'année 2009, 58 appels (-6 par rapport à 2008) ont été enregistrés, pour les causes suivantes :



## Identification des incidents sur la concession en 2009

Il faut bien différencier les appels de tiers vus précédemment des incidents qui ont abouti à un constat d'incident.

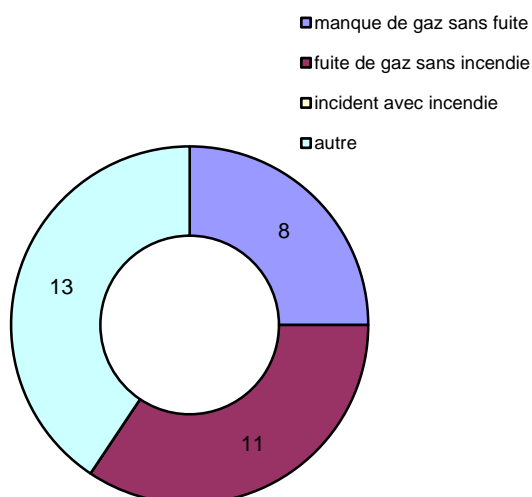
En effet, parmi les 58 appels de tiers référencés, certains ne concernent pas le réseau de distribution publique de gaz, mais :

- > Des événements sans cause imputable aux gaz combustible (pas de défaut constaté),
- > Des événements effectivement dûs au gaz, mais ne ressortissant pas du domaine concédé,

> Des appels redondants.

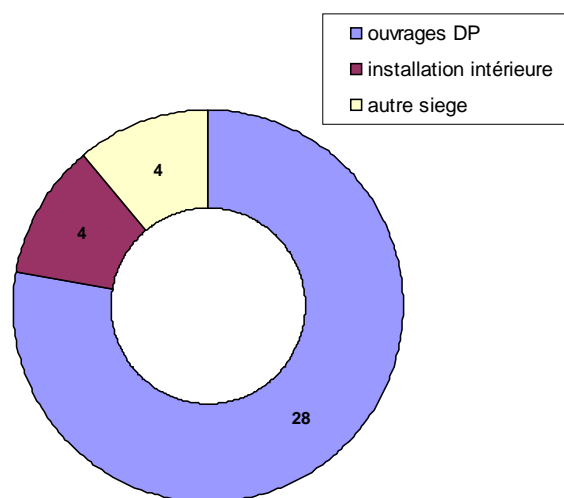
Dans le cas présent, à travers les CRAC transmis, le concessionnaire font état de 32 incidents ayant nécessité une intervention.

### Nature des incidents répertoriés



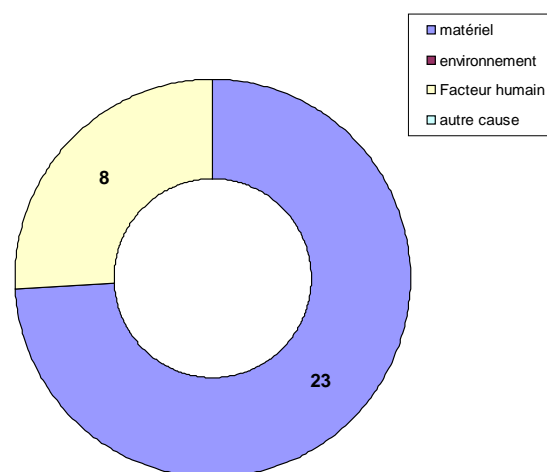
Avec une répartition par commune comme suit :

### Siège des incidents répertoriés



Avec une répartition par commune comme suit :

### Cause des incidents répertoriés



Ne sont repris, ici, uniquement les incidents intervenus sur les ouvrages exploités par GRDF.

De plus, cette année, le concessionnaire à regroupé plusieurs communes comme une

COMMUNE	manque de gaz sans fuite	fuite de gaz sans incendie	incident avec incendie	Autre*	total
Anglure	1	1	0	0	2
Champfleury	0	0	0	0	0
Conflans/Seine	0	0	0	0	0
Esclavolles	0	0	0	0	0
Marcilly/Seine	0	1	0	1	2
Oger	0	0	0	1	1
Ormes	0	0	0	0	0
Plivot	1	0	0	1	2
Puisieulx	0	0	0	0	0
St-just Sauvage	0	0	0	0	0
Saint Léonard	1	0	0	0	1
Sézanne	2	7	0	4	13
Vandeuil	0	0	0	0	0
Taissy	3	2	0	6	11
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>32</b>

\* Dommages aux ouvrages sans fuite, équipement cassé, bruits...

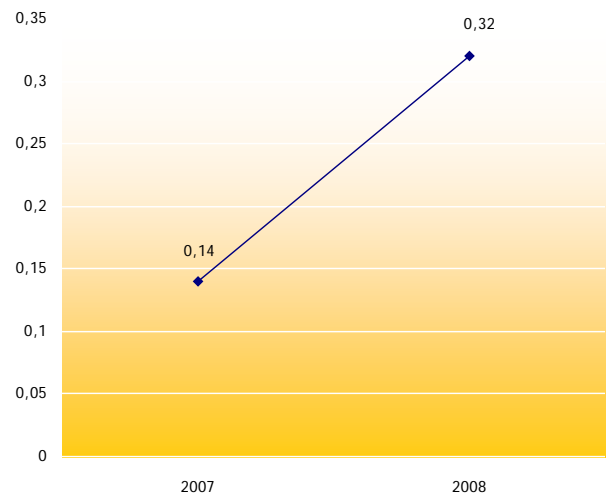
seule et unique concession, ce qui empêche d'avoir un détail précis par commune.

### Taux d'incidents par kilomètre de canalisation

Il peut être intéressant de calculer ce taux afin d'avoir un indices de comparaisons pour les années futures.

Pour l'année 2008, cet indice réseau vaut :

$$I_g = 36 / 111.13 \text{ km} = 0,32$$



Cet indice peut paraître abstrait, mais il permet de faire un suivi rapide de l'évolution du nombre d'incidents.

La hausse du nombre d'incidents connaît pour l'année 2008 une hausse considérable (+20 incidents, soit **+ 225%**)

Cette hausse est en majeure partie due aux incidents matériels.

Pour les années futures, il sera demandé au concessionnaire de détailler plus amplement les sièges et causes des incidents.

En effet, ce type d'analyse permet de déterminer l'état réel du réseau (vétusté, défaut de mise en œuvre, entretien défaillant...) et ainsi de rappeler les devoirs incombant au concessionnaire vis-à-vis de sa mission de service public et du pouvoir concédant.

## Pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS)

### Principes généraux

La facturation du gaz consommé par les clients est calculée à partir de la quantité d'énergie exprimée en kWh, alors que le compteur du client ne mesure qu'un volume (en m<sup>3</sup>). La conversion de ce volume en énergie se fait à l'aide d'un coefficient directement lié au pouvoir calorifique supérieur du gaz distribué.

Le gaz naturel distribué peut provenir de différentes origines (Russie, mer du Nord, Algérie...), ou même être issu de stockages souterrains. Chacun de ces gaz ayant un pouvoir calorifique différent, Gaz de France mesure ou calcule cette valeur chaque jour.

Règlementairement, le pouvoir calorifique supérieur (PCS) du gaz livré doit être compris entre 10,7 et 12,8 kWh/m<sup>3</sup>.

**Pour les années futures, il sera demandé au concessionnaire de nous fournir la valeur du PCS de chacune des communes faisant partie de la concession.**

## Enquête barométrique auprès des clients

Résultat GRDF Est (%)	2007	2008
Satisfaction globale	87,6	94,9
Service rendu	86,1	81,1
Relève compteurs	93,9	95,4
Qualité du produit	84,3	98
Raccordement	77,9	81,2

### Enquête de satisfaction menée par le concessionnaire

Annuellement, le concessionnaire réalise une enquête de satisfaction, et distingue :

- > les clients particuliers,
- > les professionnels,
- > les collectivités locales.

Cette enquête est retranscrite ci-dessous sans analyse particulière, étant donné qu'il ne nous est pas stipulé le nombre de personnes interrogées et les questions posées.

Surtout, celle-ci ne concerne pas la concession mais est réalisée au niveau de la Direction Territoriale Reims Champagne pour les

particuliers/collectivités et au niveau de la plaque Champagne-Ardenne pour les professionnels.

### Les clients particuliers

*Chaque valeur est le résultat de la somme du nombre de client « très satisfait » et « assez satisfait », le choix « satisfait » n'existant pas.*

*L'indicateur total n'est pas la moyenne arithmétique des items, chacun d'eux ayant un poids différent dans le résultat final.*

### Les clients professionnels

Résultat GRDF Est (%)	2007	2008
Satisfaction globale	93,2	94,6
Service rendu	76,7	80,8
Relève compteurs	91,5	95,4
Qualité du produit	98,5	98,4
Raccordement	76,67	62,2



## Les collectivités territoriales

Ce nouvel indice de confiance a été mis en place à l'automne 2008 et devra être suivi sur la durée afin d'en apprécier l'évolution.

Plus de 2600 élus et fonctionnaires territoriaux se sont exprimés.

GRDF a tiré de cette enquête les axes de progrès suivant :

- mieux faire connaître le contrat de concession,

- améliorer le dialogue autour du CRAC,
- améliorer la qualité des informations liées à la concession.

Résultat nationaux (%)	<b>2008</b>
Indice de confiance synthétique	77,7
Qualité travaux	76,7
Qualité distribution gaz	83,5
Qualité des réponses	78,6

Le SIEM ne peut-être qu'en phase avec ces axes de progrès C'est pourquoi, il proposera au concessionnaire un cahier des charges d'échanges de données, afin d'être au plus proche des réalités de la concession.

## Contrôle de la Gestion Des Ouvrages (GDO)

Il nous a été transmis l'ensemble des plans au 2000<sup>ème</sup> des communes de la concession, sur lesquels apparaissent les réseaux gaz existant.

Ceux-ci vont nous permettre de :

- vérifier la véracité des longueurs techniques de réseaux gaz de chaque commune.
- calculer, le plus précisément possible les longueurs de réseaux que les collectivités doivent stipuler dans le calcul de la redevance d'occupation du domaine public.

Mais ce qui prévaut, est la vérification et le contrôle de la mise à jour des plans suite à travaux de renouvellement ou d'extension du réseau de distribution.

La mise à jour des plans est importante pour deux points :

- la sécurité des interventions ultérieures à proximité des ouvrages existants lors des DICT,
- le calcul au plus juste des éléments financiers établis à partir de cette même GDO (taxe, redevance, valorisation du patrimoine...).

Pour les années futures, il pourrait être envisagé de mettre en place un contrôle continu de la mise à jour des plans, suivant un cahier des charges à valider avec le concessionnaire.

Il pourrait être demandé, par exemple, que pour chaque chantier, il nous soit remis la date de mise en service des ouvrages neufs ainsi que le plan au 2000<sup>ème</sup> correspondant. Ceci, afin de déterminer l'exactitude des données cartographiques, ainsi que les délais de mise à jour des plans.

# LES ELEMENTS FINANCIERS DE LA CONCESSION

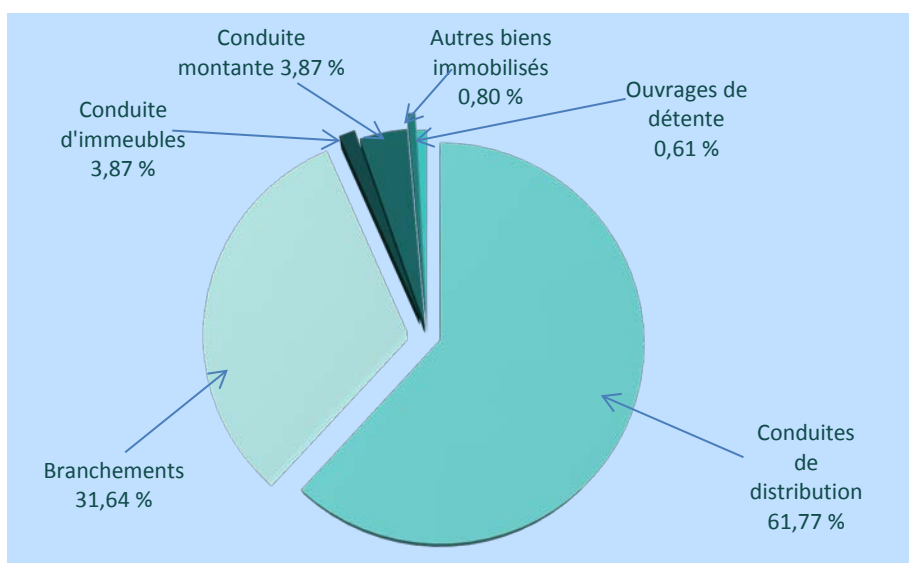
## 1 – LA VALEUR DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION (en euros)

### 1-1 – La valeur du patrimoine par type d'ouvrages au 31 décembre 2009

Le patrimoine de la concession est composé de branchements, d'ouvrages de détentes, de conduites montantes, de distribution, d'immeuble et d'autres biens immobilisés.

	VALEUR BRUTE (en €)	AMORTISSEMENT (en €)	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC) (en €)
Conduites de distribution	4 561 297,51	-1 717 214,13	2 844 083,38
Branchements	2 336 091,15	-733 019,77	1 603 071,38
Conduite d'immeuble	96 780,15	-39 349,45	57 430,70
Conduite montante	285 615,67	-118 468,52	167 147,15
Ouvrages de détente	44 839,61	-24 936,79	19 902,82
Autres biens immobilisés	59 268,23	-26 656,86	32 611,37
<b>TOTAL DE LA CONCESSION</b>	<b>7 383 892,32</b>	<b>-2 659 645,52</b>	<b>4 724 246,80</b>

### La valeur brute du patrimoine en pourcentage



## 1-2 – La valeur du patrimoine par communes adhérentes au 31 décembre 2009

(en annexe, le détail par communes)

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)
ANGLURE	312 549,39	-135 906,72	176 642,67
CHAMPFLEURY	381 517,88	-63 806,00	317 711,88
CONFLANS SUR SEINE	315 630,58	-134 818,05	180 812,53
ESCLAVOLLES LUREY	195 997,77	-73 143,41	122 854,36
MARCILLY SUR SEINE	247 421,58	-91 775,82	155 645,76
OGER	549 578,72	-169 021,69	380 557,03
ORMES	102 424,73	-1 138,08	101 286,65
PLIVOT	483 033,56	-104 469,71	378 563,85
PUISIEULX	234 811,02	-32 937,13	201 873,89
SAINT JUST SAUVAGE	613 253,02	-233 040,20	380 212,82
SAINT LEONARD	161 330,73	-94 971,57	66 359,16
SEZANNE	2 678 280,06	-1 132 633,94	1 545 646,12
TAISSY	1 069 644,70	-380 342,45	689 302,25
VANDEUIL	38 418,58	-11 640,75	26 777,83
<b>TOTAL DE LA CONCESSION</b>	<b>7 383 892,32</b>	<b>-2 659 645,52</b>	<b>4 724 246,80</b>

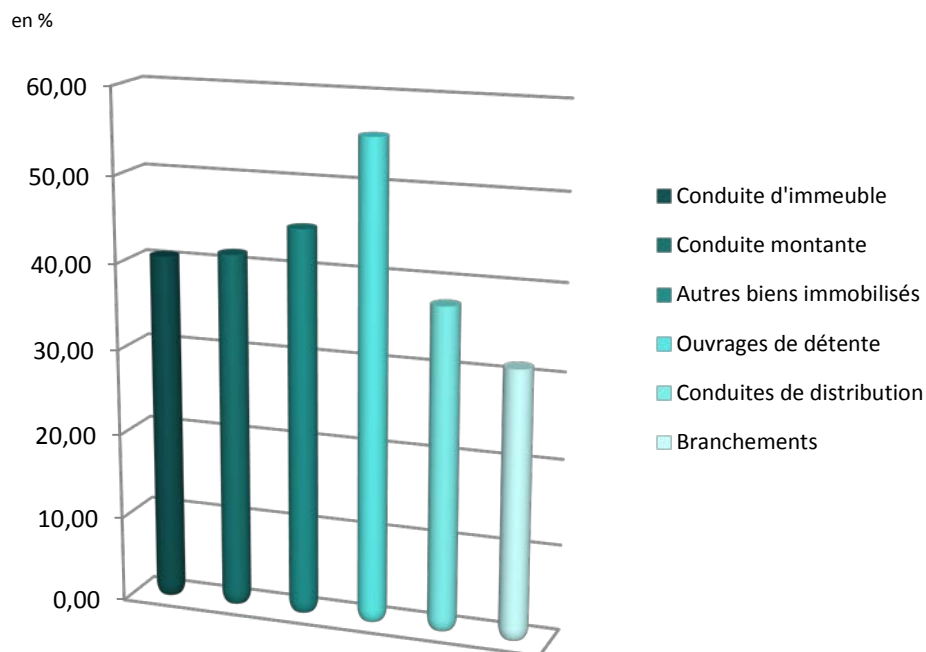
## 2 – LE TAUX D'AMORTISSEMENT DES OUVRAGES DE LA CONCESSION

### 2-1 – Par type d'ouvrages

Le taux d'amortissement pour la concession, tous ouvrages confondus, est de 36,02 %.

	TAUX D'AMORTISSEMENT
Conduites de distribution	37,65 %
Branchements	31,38 %
Conduite d'immeuble	40,66 %
Conduite montante	41,48 %
Ouvrages de détente	55,61 %
Autres biens immobilisés	44,98 %

## Le taux d'amortissement par type d'ouvrages



## 2-2 – Par communes

	TAUX D'AMORTISSEMENT
ANGLURE	43,48 %
CHAMPFLEURY	16,72 %
CONFLANS SUR SEINE	42,71 %
ESCLAVOLLES LUREY	37,32 %
MARCILLY SUR SEINE	37,09 %
OGER	30,75 %
ORMES	1,11 %
PLIVOT	21,63 %
PUISIEULX	14,03 %
SAINT JUST SAUVAGE	38,00 %
SEZANNE	42,29 %
TAISSY	35,56 %
SAINT LEONARD	58,87 %
VANDEUIL	30,30 %

Les conclusions qu'il est possible de tirer de ces résultats sont peu nombreuses. L'absence de données similaires antérieures à 2009 ne permet pas d'établir une étude pluriannuelle qui apporterait une vision plus complète de la concession.

On peut juste déduire de ces chiffres que :

- Les ouvrages de détente ont le taux d'amortissement le plus élevé (55,61 %),
- Les branchements ont le taux le plus bas de la concession (31,38 %).

Et pour les communes, que :

- SAINT LEONARD a un taux d'amortissement de 58,97 %,
- ORMES, à l'opposé, a un taux de 1,1 %.

On notera aussi que malgré ces résultats, les sept lignes complètement

amorties du fichier de l'inventaire des ouvrages 2009 de la concession, concernent pour la première, une conduite de distribution, pour les quatre suivantes, les branchements individuels et la dernière ligne, des ouvrages recensés dans la catégorie « les autres biens immobilisés ». Ces biens sont localisables dans les communes de CHAMPFLEURY et de SEZANNE.

Ces dernières constatations appellent plusieurs questions :

- Quelles sont les durées de vie de chaque catégorie d'ouvrages ? 45 pour tous les ouvrages ?
- Un ouvrage dont la valeur comptable est totalement amortie, est-il renouvelé rapidement ?
- Les deux lignes précédemment citées relatives aux « autres biens immobilisés » sont complètement amortis alors qu'ils ont été mis en service en 1980 et 1986.

### 3 – LES ECARTS ENTRE LES INVENTAIRES TECHNIQUES ET COMPTABLES

#### 3-1 – Par type d'ouvrages

	INVENTAIRE (Données GrDF)		
	DONNEES DE SYNTHESE (en €)		INVENTAIRE DES OUVRAGES (en €)
	COMPTABLE	TECHNIQUE	
Conduites de distribution	114 013	113 588	114 013
Branchements	3 796	3 796	3 796
Conduite d'immeuble	159	159	159
Conduite montante	171	171	171
Ouvrages de détente	7	5	7
Autres biens immobilisés			4

Les données 2009 sont très largement supérieures en quantité à celles reçues au titre de l'année 2008. Cependant, les données technique restent très en deçà des données comptables et ne permettent pas d'effectuer un véritable contrôle.

Néanmoins, il y a deux écarts entre les fichiers transmis :

- 425 m de conduite de distribution en moins dans la synthèse du fichier technique, soit un écart de 0,37 % !
- 2 postes de détente en moins dans la synthèse du fichier technique.

	Poste de détente	
	Inventaire des ouvrages (VBA)	CRAC (et synthèse technique)
SEZANNE	3	3
TAISSY	2	1
SAINT LEONARD	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>5</b>

### Cas particuliers « Les autres biens immobilisés »

Dans les données de synthèse 2009, cette catégorie n'existe pas dans l'inventaire technique et est présent seulement en valeur dans le patrimoine financier.

- Données de synthèse : 74 503,66
- Inventaire des données : 59 268,23

Il y a donc un écart de 15 235,43 euros qui ne peut s'expliquer avec les données reçues.

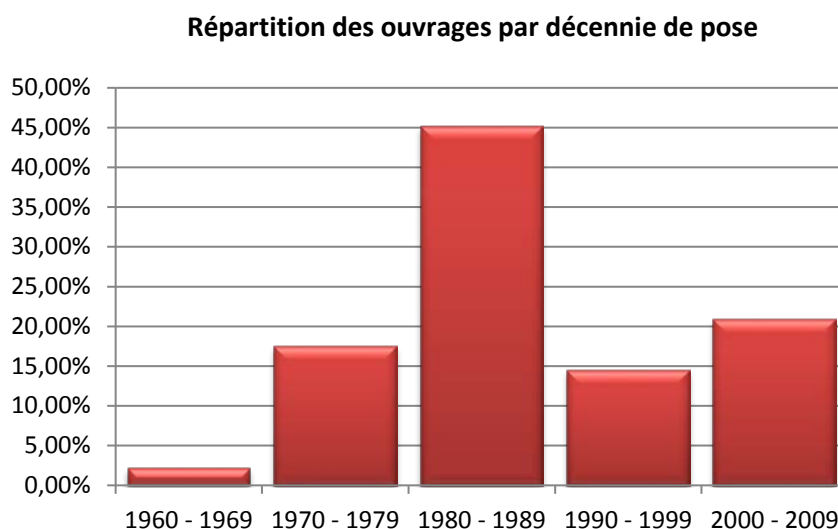
Dans l'inventaire des données patrimoniales (VBA) la quantité et la valeur financière sont renseignées.

### Extrait du fichier « inventaires des données patrimoniales »

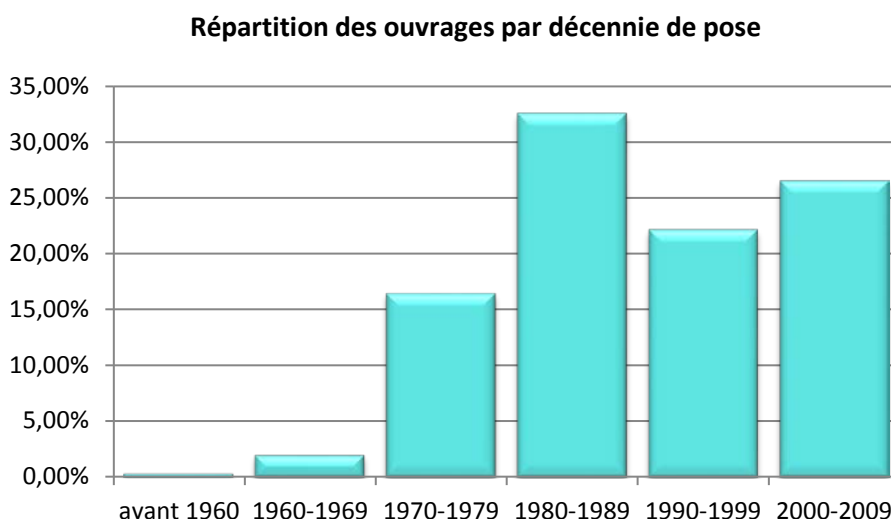
INSEE	Nom de la commune	N° immo principale	DATE MES	Catégorie	Type d'ouvrage	Valeur Brute	Amort	VNC
51535	SEZANNE	20000566864	01/03/1980	S24E	Téléexpl fixe R	2 884,86	-2 884,86	0,00
51535	SEZANNE	20000567251	01/08/1986	S24E	Téléexpl fixe R	18 860,69	-18 860,69	0,00
51535	SEZANNE	20000573783	01/07/2002	S36E	Protection cathodique	14 448,92	-4 719,03	9 729,89
51535	SEZANNE	20001370028	28/10/2009	S36E	Protection cathodique	23 073,76	-192,28	22 881,48
<b>TOTAL</b>						<b>59 268,23</b>	<b>-26 656,86</b>	<b>32 611,37</b>

### 3-2 – Par dates de mises en service

Le concessionnaire a fourni un graphique, pour les réseaux de distribution, sur la répartition des ouvrages par décennie de pose.



*Le même graphique établi avec les dates de mise en service des ouvrages figurant dans le fichier, transmis par GrDF, « inventaire des données patrimoniales au 31 décembre 2009 »).*



Ces deux graphiques laissent apparaître des différences. Mais pourquoi ces écarts ? Il est bien difficile de le dire tant que les données techniques et comptables ne seront pas fournis sur le même canevas !



## 4 – LES ENTREES ET SORTIES D'INVENTAIRE

### 4-1 – Les entrées d'ouvrages dans l'inventaire.

Il s'agit de tous les ouvrages posés par le concessionnaire (ou des remises gratuites) au cours de l'année 2009.

		Chiffres fournis par GrDF dans sa synthèse	Chiffres issus du fichier "inventaire des données patrimoniales"	ECART
<b>Canalisation</b>	Quantité immobilisée [m]	1 047	1 981	934
	Valeur brute	332,36	377,62	45,26
<b>Branchement (Indiv + Coll)</b>	Quantité immobilisée	85	80	5
	Valeur brute	197,47	191,93	5,54
<b>CI / CM</b>	Quantité immobilisée	0	0	0
	Valeur brute	0	0	0
<b>Ouvrages de détente</b>	Quantité immobilisée	0	0	0
	Valeur brute	0	0	0
<b>Autres biens immobilisés</b>	Quantité immobilisée	-	1	- 1
	Valeur brute	23,07	23,07	0
<b>Global</b>	Valeur Brute	552,90	592,62	39,72

Il y a des écarts pour les conduites de distribution et les branchements individuels entre la synthèse du concessionnaire et les données issues de son fichier « inventaire des données patrimoniales ».

Les conduites de distribution sont supérieures dans l'inventaire mais, même à reprendre le fichier ligne par ligne, on ne retrouve pas les ouvrages qui auraient pu être oublié dans la synthèse ! Par les quantités, certaines données sont compatibles mais pas en valeur. Qu'est-il arrivé à ces ouvrages ? Sont-ils posés et pas tout à fait enregistrés ?

Par contre, pour les branchements individuels, la synthèse du concessionnaire est

supérieure au fichier de l'inventaire ce qui reviendrait à dire que des ouvrages sont posés mais pas immobilisés. Toutefois, il est à noter que certains branchements mis en service en 2008 ne commencent à être amortis qu'en 2009. Ils sont au nombre de 5 mais la valeur brute est différente de l'écart recensé pour ces ouvrages. Alors, sont-ce les ouvrages qui figurent dans la synthèse pour 2009 ?

Quelle que soit la réponse, il serait intéressant de savoir pourquoi l'immobilisation de certains ouvrages ne démarre pas en même temps que la mise en service du dit ouvrage ? Les écarts de temps vont de quelques jours à plusieurs années.

## 4-2– Les sorties d’ouvrages dans l’inventaire

Ce sont les ouvrages retirés du patrimoine de la concession au cours de l’année 2009.

		Chiffres fournis par GrDF dans sa synthèse
<i>Canalisation</i>	Quantité immobilisée [m]	351
	Valeur brute (k€)	14,27
<i>Branchement (Indiv + Coll)</i>	Quantité immobilisée	50
	Valeur brute (k€)	9,90
<i>CI / CM</i>	Quantité immobilisée	0
	Valeur brute (k€)	0
<i>Ouvrages de détente</i>	Quantité immobilisée	0
	Valeur brute (k€)	0
<i>Autres biens immobilisés</i>	Quantité immobilisée	0
	Valeur brute (k€)	0
<i>Global</i>	Valeur Brute (k€)	24,17

Compte tenu des données transmises au 31 décembre 2008, le SIEM ne peut contrôler ces retraits.

## 5 – LE DROIT DU CONCEDANT

Le compte « droits du concédant » reflète les droits de l’autorité concédante à recevoir gratuitement les biens à l’échéance du contrat. Les ouvrages, bien que propriété des

communes, sont inscrits à l’actif de GrDF. En regard de ces montants, est inscrit au passif la dette de GrDF vis à vis des communes : c’est le compte « droits du concédant ».

		2009
Valeur des biens (remises gratuites) [k€]		937
Dépréciation des biens non renouvelables [k€]	-	2 093
Amortissement de caducité [k€]	+	2 920
Provision utilisée pour renouvellement [k€]	+	747
<b>TOTAL</b>		<b>2 512</b>

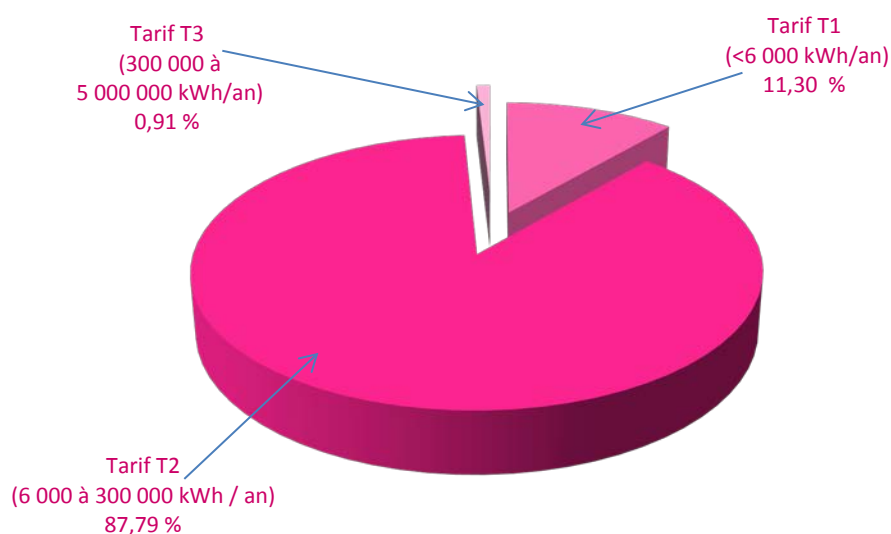
# LES USAGERS

## 1 – LE NOMBRE D'USAGERS

La concession comporte 3 834 usagers au 31 décembre 2009 répartis comme suit :

	NOMBRE DE CLIENTS	CONSOMMATIONS (kWh)	RECETTES D'ACHEMINEMENT
Tarifs T1 (<6 000 kWh / an)	433	1 638 560	49 810
Tarifs T2 (6 000 à 300 000 kWh / an)	3 366	81 520 740	920 477
Tarifs T3 (300 000 à 5 000 000 kWh / an)	35	47 816 130	246 856
Tarifs T4 (>5 000 000 kWh / an)	0	0	0
TOTAL	3 834	130 975 430	1 217 143

### LE POURCENTAGE DE CLIENTS PAR TARIF



Le nombre d'usagers au 31 décembre 2008 était de 3 794.

Les données clients, les recettes d'acheminement et les consommations répertoriées à l'échelle des communes auraient été appréciables. Car, il n'est pas aisé, de plus, ça n'a pas un grand intérêt, de comparer des chiffres quand leurs bases ne

sont pas stables et évoluent d'années en années. 2 communes, ORMES et VANDEUIL, ont rejoint la concession depuis le dernier contrôle.

Il est à noter que la commune de VANDEUIL n'a, dans le CRAC 2009, aucun usager. Est-ce normal ?



# ANNEXE



## LA VALEUR DU PATRIMOINE PAR COMMUNES (en euros)

### Commune d'ANGLURE :

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements collectifs	5 138,30	1 676,68	3 461,62	32,63
Branchements individuels	61 080,98	19 070,24	42 010,74	31,22
Conduite d'immeuble	4 243,52	1 386,45	2 857,07	32,67
Conduite montante	12 798,75	4 181,52	8 617,23	32,67
Conduites de distribution	229 287,84	109 591,83	119 696,01	47,80
<b>TOTAL</b>	<b>312 549,39</b>	<b>135 906,72</b>	<b>176 642,67</b>	<b>43,48</b>

### Commune de CHAMPFLEURY :

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements individuels	49 420,49	7 508,51	41 911,98	15,19
Conduites de distribution	332 097,39	56 297,49	275 799,90	16,95
<b>TOTAL</b>	<b>381 517,88</b>	<b>63 806,00</b>	<b>317 711,88</b>	<b>16,72</b>

### Commune de CONFLANS SUR SEINE :

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements individuels	116 912,99	34 784,16	82 128,83	29,75
Conduites de distribution	198 717,59	100 033,89	98 683,70	50,34
<b>TOTAL</b>	<b>315 630,58</b>	<b>134 818,05</b>	<b>180 812,53</b>	<b>42,71</b>



**Commune de ESCLAVOLLES-LUREY :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISEMENT
Branchements individuels	54 153,20	15 189,83	38 963,37	28,05
Conduites de distribution	141 844,57	57 953,58	83 890,99	40,86
<b>TOTAL</b>	<b>195 997,77</b>	<b>73 143,41</b>	<b>122 854,36</b>	<b>37,32</b>

**Commune de MARCILLY SUR SEINE :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISEMENT
Branchements collectifs	2 440,90	750,84	1 690,06	30,76
Branchements individuels	72 203,90	22 274,97	49 928,93	30,85
Conduite d'immeuble	2 009,07	621,36	1 387,71	30,93
Conduite montante	6 059,48	1 873,96	4 185,52	30,93
Conduites de distribution	164 708,23	66 254,69	98 453,54	40,23
<b>TOTAL</b>	<b>247 421,58</b>	<b>91 775,82</b>	<b>155 645,76</b>	<b>37,09</b>

**Commune d'OGER :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISEMENT
Branchements collectifs	2 839,74	771,65	2 068,09	27,17
Branchements individuels	136 980,87	38 033,18	98 947,69	27,77
Conduite d'immeuble	2 350,02	648,31	1 701,71	27,59
Conduite montante	7 087,82	1 955,65	5 132,17	27,59
Conduites de distribution	400 320,27	127 612,90	272 707,37	31,88
<b>TOTAL</b>	<b>549 578,72</b>	<b>169 021,69</b>	<b>380 557,03</b>	<b>30,75</b>

**Commune d'ORMES :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Conduites de distribution	102 424,73	1 138,08	101 286,65	1,11
<b>TOTAL</b>	<b>102 424,73</b>	<b>1 138,08</b>	<b>101 286,65</b>	<b>1,11</b>

**Commune de PLIVOT :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements collectifs	1 205,80	204,68	1 001,12	16,97
Branchements individuels	122 407,88	21 456,08	100 951,80	17,53
Conduite d'immeuble	997,04	169,25	827,79	16,98
Conduite montante	3 007,15	510,33	2 496,82	16,97
Conduites de distribution	355 415,69	82 129,37	273 286,32	23,11
<b>TOTAL</b>	<b>483 033,56</b>	<b>104 469,71</b>	<b>378 563,85</b>	<b>21,63</b>

**Commune de PUISIEULX :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements individuels	47 138,27	4 188,13	42 950,14	8,88
Conduites de distribution	187 672,75	28 749,00	158 923,75	15,32
<b>TOTAL</b>	<b>234 811,02</b>	<b>32 937,13</b>	<b>201 873,89</b>	<b>14,03</b>

**Commune de SAINT JUST SAUVAGE :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements collectifs	1 341,69	370,88	970,81	27,64
Branchements individuels	183 136,23	50 134,22	133 002,01	27,38
Conduite d'immeuble	1 105,37	310,43	794,94	28,08
Conduite montante	3 333,86	936,01	2 397,85	28,08
Conduites de distribution	424 335,87	181 288,66	243 047,21	42,72
<b>TOTAL</b>	<b>613 253,02</b>	<b>233 040,20</b>	<b>380 212,82</b>	<b>38,00</b>

**Commune de SAINT LEONARD :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISEMENT
Branchements collectifs	644,94	93,24	551,70	14,46
Branchements individuels	9 076,08	3 908,25	5 167,83	43,06
Conduite d'immeuble	533,29	88,76	444,53	16,64
Conduite montante	1 608,42	267,50	1 340,92	16,63
Conduites de distribution	137 590,79	84 713,12	52 877,67	61,57
Poste de détente comptage	11 877,21	5 900,70	5 976,51	49,68
<b>TOTAL</b>	<b>161 330,73</b>	<b>94 971,57</b>	<b>66 359,16</b>	<b>58,87</b>

**Commune de SEZANNE :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISEMENT
Branchements collectifs	96 913,36	41 445,11	55 468,25	42,77
Branchements individuels	787 338,61	318 877,59	468 461,02	40,50
Conduite d'immeuble	83 504,36	35 379,58	48 124,78	42,37
Conduite montante	242 012,53	106 380,27	135 632,26	43,96
Conduites de distribution	1 386 746,87	590 788,68	795 958,19	42,60
Poste de détente comptage	22 496,10	13 105,85	9 390,25	58,26
Protection cathodique	37 522,68	4 911,31	32 611,37	13,09
Téléexpl fixe R	21 745,55	21 745,55	0,00	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 678 280,06</b>	<b>1 132 633,94</b>	<b>1 545 646,12</b>	<b>42,29</b>

**Commune de TAISSY :**

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISEMENT
Branchements collectifs	5 301,76	942,78	4 358,98	17,78
Branchements individuels	567 183,24	146 908,79	420 274,45	25,90
Conduite d'immeuble	1 918,97	728,07	1 190,90	37,94
Conduite montante	9 350,23	2 311,20	7 039,03	24,72
Conduites de distribution	475 424,20	223 521,37	251 902,83	47,02
Poste de détente comptage	10 466,30	5 930,24	4 536,06	56,66
<b>TOTAL</b>	<b>1 069 644,70</b>	<b>380 342,45</b>	<b>689 302,25</b>	<b>35,56</b>

*Commune de VANDEUIL :*

	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS CUMULES	VALEUR NETTE COMPTABLE (VNC)	TAUX D'AMORTISSEMENT
Branchements collectifs	143,32	20,87	122,45	14,56
Branchements individuels	13 088,60	4 409,09	8 679,51	33,69
Conduite d'immeuble	118,51	17,24	101,27	14,55
Conduite montante	357,43	52,08	305,35	14,57
Conduites de distribution	24 710,72	7 141,47	17 569,25	28,90
<b>TOTAL</b>	<b>38 418,58</b>	<b>11 640,75</b>	<b>26 777,83</b>	<b>30,30</b>